



Convention sur la diversité biologique

Distr. : générale
29 juillet 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-septième réunion

Panama, 20–24 octobre 2025

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Biodiversité et santé

Biodiversité et santé

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision [16/19](#) relative à la biodiversité et à la santé, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a prié la Secrétaire exécutive, sous réserve de la disponibilité des ressources, de prendre les mesures suivantes, entre autres : achever les travaux réalisés en application du paragraphe 13, alinéa a), de la décision [14/4](#) sur l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès sur la biodiversité et la santé ; favoriser les activités de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologies en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé ; continuer les efforts de sensibilisation au sujet des liens entre la biodiversité et la santé ; accroître et renforcer la coopération avec les organisations internationales ; et rendre compte des résultats des travaux susmentionnés à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

2. Le présent document contient des renseignements sur les activités relatives à la biodiversité et à la santé qui ont été menées pour donner suite à la décision [16/19](#). La section II fait le point sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès sur la biodiversité et la santé ; la section III décrit les activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de coopération, et la section IV contient un projet de recommandation devant être présenté à l'Organe subsidiaire pour examen.

II. Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès sur la biodiversité et la santé

3. Dans la notification n° [2025-012](#) du 7 février 2025, le Secrétariat a invité les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et communautés locales, ainsi que les organisations et parties prenantes concernées, à communiquer des renseignements susceptibles d'être utiles à

* [CBD/SBSTTA/27/1](#).

l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés. Au total, six Parties¹ et 17 organisations et parties prenantes² ont communiqué des renseignements³. Les renseignements tirés des communications serviront à l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès. Les travaux d'élaboration n'ont débuté qu'en juillet 2025 puisqu'il a fallu mobiliser les ressources financières nécessaires au recrutement d'experts.

4. Les auteurs des communications ont fourni un large éventail de renseignements, notamment des exemples d'initiatives et de rapports liés à la biodiversité et à la santé qui pourraient éclairer l'élaboration d'indicateurs. Mentionnons des indicateurs actuellement utilisés par des entités gouvernementales ou d'autres organisations, des éléments de suivi en cours d'élaboration et des outils utilisés pour collecter des données, tels que des enquêtes, des dispositifs de surveillance par satellite, des pièges photographiques, des études d'impact, des rapports, des publications et des sites web. Des référentiels à partir desquels des indicateurs pourraient être élaborés au niveau national ou mondial, tels que le Centre d'information de l'Organisation mondiale de la Santé sur les pandémies et les épidémies⁴, la base de données sur le commerce de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction⁵ et le Global Health Security Index⁶ ont également été mentionnés dans les communications.

5. Les éléments du Plan d'action mondial n'ont pas tous été couverts de manière systématique dans les communications. Certains des indicateurs ou éléments de suivi recensés étaient en étroite correspondance avec les mesures énumérées dans le Plan, par exemple en ce qui concerne la gestion des espèces, la pollution, les zones urbaines, l'élaboration des politiques et les efforts d'intégration. D'autres indicateurs, en revanche, avaient une portée plus générale et, malgré leur utilité pour le suivi des tendances en matière d'environnement, de biodiversité ou de santé, souffraient de l'absence de corrélation directe entre la biodiversité et la santé. Ces indicateurs sont liés à l'état de la biodiversité, à la santé des écosystèmes et aux tendances de populations d'espèces.

6. En outre, les communications ont mis en exergue les efforts déjà ou actuellement déployés par diverses organisations et initiatives qui sont susceptibles de compléter les travaux menés dans le cadre de la Convention en ce qui concerne les indicateurs relatifs à la biodiversité et à la santé. Parmi les exemples cités, mentionnons l'élaboration de paramètres de mesure en conformité avec les directives de suivi et d'évaluation du Fonds de lutte contre les pandémies⁷, l'élaboration en cours d'une boîte à outils d'évaluation « Une seule santé » par The Nature Conservancy, et l'évaluation des structures institutionnelles visant à améliorer la santé et le bien-être des peuples autochtones à l'échelle mondiale (l'instrument de mesure des déterminants autochtones de la santé) par l'Indigenous Determinants of Health Alliance⁸.

7. Enfin, les auteurs des communications ont souligné l'importance de tirer parti des indicateurs existants élaborés pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et d'autres processus multilatéraux, par exemple au titre des objectifs de développement durable⁹ et en vertu d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Dans ce contexte, une liste d'indicateurs issus de ces processus et susceptibles de s'appliquer à la biodiversité et à la santé sera également utilisée dans

¹ Arabie saoudite, Brésil, Espagne, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède.

² Centre international de droit comparé de l'environnement, Convention de Minamata sur le mercure, Fonds mondial pour la nature, Global Youth Biodiversity Network, Indigenous Determinants of Health Alliance, Institut interaméricain de recherches sur les changements à l'échelle du globe, Local Governments for Sustainability, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, Smithsonian Institution, Swimmable Cities alliance, The Nature Conservancy, University of Louisville, Union internationale pour la conservation de la nature, Wildlife Conservation Society, Women4Biodiversity, et World Federation for Animals.

³ Les communications peuvent être consultées à l'adresse www.cbd.int/notifications/2025-012.

⁴ <https://pandemic-hub.who.int/pandemic-hub/>.

⁵ <https://trade.cites.org/>.

⁶ <https://ghsindex.org/>.

⁷ [www.thepandemicfund.org/sites/default/files/2025-](http://www.thepandemicfund.org/sites/default/files/2025-05/The%20Pandemic%20Fund%20M%26E%20Guidelines%20updated%20web%20April%2024%202025.pdf)

[05/The%20Pandemic%20Fund%20M%26E%20Guidelines%20updated%20web%20April%2024%202025.pdf](http://www.thepandemicfund.org/sites/default/files/2025-05/The%20Pandemic%20Fund%20M%26E%20Guidelines%20updated%20web%20April%2024%202025.pdf).

⁸ www.indigenousandha.org/.

⁹ <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>.

l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, de paramètres de mesure et d'outils de suivi des progrès au cours des prochains mois.

8. Les différentes activités indicatives menées pour donner suite à la demande de la Conférence des Parties visant à élaborer des indicateurs scientifiques intégrés, des paramètres de mesure et des outils de suivi des progrès, ainsi que les périodes correspondantes, sont résumées ci-après :

- a) Création d'une équipe de consultants et début des travaux : juillet 2025 ;
- b) Consultation d'experts¹⁰ à l'appui de l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés, faisant appel à l'Alliance quadripartite en faveur de l'approche « Une seule santé » et d'autres organisations actuellement actives au carrefour de la biodiversité et de la santé¹¹ : septembre 2025 ;
- c) Invitation par notification à participer à l'examen par les pairs d'un premier projet : novembre 2025 ;
- d) Examen par les pairs : novembre/décembre 2025 ;
- e) Présentation d'un projet final pour la dix-septième réunion de la Conférence des Parties (19–30 octobre 2026)¹².

III. Activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de coopération

9. Comme indiqué à la section I, dans sa décision [16/19](#), la Conférence des Parties a demandé à la Secrétaire exécutive de mener diverses activités, telles que faciliter les activités de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologies afin d'appuyer l'adoption du Plan d'action mondial ; poursuivre la sensibilisation au sujet des liens entre la biodiversité et la santé ; et améliorer et renforcer la coopération avec les organisations internationales. Pour donner suite à ces demandes, le Secrétariat a mené les activités suivantes :

- a) *Webinaire d'information*. Un webinaire sur le Plan d'action mondial et l'intégration des liens entre la biodiversité et la santé a été tenu le 25 mars 2025¹³. Au total, 339 personnes ont assisté à ce webinaire, qui visait à sensibiliser à l'importance du Plan et à mettre en exergue les liens essentiels entre le bien-être humain et un environnement sain. Diverses organisations et initiatives se sont associées au Secrétariat pour présenter des exposés démontrant la contribution du Plan dans leurs domaines de travail respectifs ;
- b) *Élaboration de supports de communication et de sensibilisation*. Plusieurs publications sur les réseaux sociaux ont souligné la pertinence de la biodiversité et de la santé ainsi que du Plan d'action mondial. En outre, une vidéo¹⁴ a été réalisée afin de mettre en relief l'importance des résultats de la seizième réunion de la Conférence des Parties sous l'angle de la biodiversité et de la santé. Ce document explique de manière succincte l'importance de la biodiversité pour la santé et donne un aperçu du Plan ;
- c) *Activités de coopération*. Le Secrétariat a établi des partenariats avec plusieurs organisations dans le domaine de la biodiversité et de la santé. Il a notamment collaboré à l'organisation du webinaire d'information susmentionné, a adhéré en tant que partenaire à l'initiative Nature for Health¹⁵ et, avec d'autres organisations¹⁶, a participé à un atelier visant à recenser les principaux éléments de suivi susceptibles de servir de signaux d'avertissement en cas de

¹⁰ Conformément à la décision [14/4](#), alinéa 13 a).

¹¹ Notamment les membres de l'ancien [Groupe de liaison inter-agences sur la biodiversité et la santé](#).

¹² Dans l'attente de l'adoption par l'Organe subsidiaire du texte figurant au paragraphe 1 du projet de recommandation.

¹³ On trouvera des précisions sur le webinaire ainsi qu'un enregistrement de cette activité à l'adresse www.cbd.int/health/currentactivities.

¹⁴ Accessible à l'adresse www.cbd.int/health/videos.shtml.

¹⁵ <https://nature4health.org/>.

¹⁶ Organisation mondiale de la Santé, Organisation mondiale de la santé animale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, The Nature Conservancy, et Université des Nations Unies.

perturbations pouvant avoir une incidence défavorable sur la santé des personnes et des animaux et l'environnement. En outre, conformément au paragraphe 13, alinéa a), de la décision [14/4](#) et au paragraphe 9, alinéas a), b) et e), de la décision [16/19](#), le Secrétariat a entamé des discussions avec l'Alliance quadripartite en faveur de l'approche « Une seule santé » afin d'examiner les possibilités de collaboration. Les membres de l'Alliance quadripartite ont exprimé le souhait de poursuivre ces discussions avec le Secrétariat, en mettant l'accent sur ce qui suit :

- i) Recenser les mesures à prendre pour appuyer l'adoption du Plan d'action mondial ;
- ii) Contribuer à l'élaboration d'indicateurs scientifiques intégrés relatifs à la biodiversité et à la santé ;
- iii) Organiser des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ou y participer ;
- iv) Évaluer la faisabilité d'une plateforme d'information en ligne qui donnerait accès à des connaissances, à des outils et à des données d'expérience liés aux politiques et aux mesures interdépendantes en matière de biodiversité et de santé.

10. Au cours des discussions, il a été noté que la poursuite des discussions et de la collaboration serait subordonnée à la disponibilité des ressources. S'agissant de la plateforme en ligne proposée, des renseignements plus détaillés seraient nécessaires, entre autres sur le public cible, le lieu d'hébergement de la plateforme, le calendrier et la durée de vie prévue, et la question de savoir comment et quand le contenu serait actualisé.

IV. Recommandation

11. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être adopter une recommandation libellée comme suit :

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

1. *Prie* la Secrétaire exécutive de soumettre la liste définitive des indicateurs scientifiques intégrés, des paramètres de mesure et des outils de suivi des progrès relatifs à la biodiversité et à la santé à la Conférence des Parties pour examen à sa dix-septième réunion ;

2. *Recommande* que, à sa dix-septième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Reconnaissant la pertinence des liens entre la biodiversité et la santé pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal¹,

Rappelant le paragraphe 8 de sa décision [16/19](#) du 1^{er} novembre 2024, dans lequel elle invitait les Parties, les autres gouvernements, les accords multilatéraux pertinents sur l'environnement et les autres organisations à partager les mesures, les orientations et les outils, les exemples, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé² et de l'intégration des liens entre la biodiversité et la santé à tous les niveaux ;

1. *Accueille favorablement le rapport d'évaluation thématique des liens d'interdépendance entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques³ ;

¹ Décision [15/4](#), annexe.

² Décision [16/19](#), annexe.

³ Au moment de la rédaction du présent rapport, seul le résumé à l'intention des décideurs avait été publié, mais le rapport complet devrait être disponible d'ici la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique⁴, sous réserve de la disponibilité des ressources :

a) De compiler et de résumer les renseignements fournis par les Parties, les autres gouvernements, les peuples autochtones et communautés locales, les accords multilatéraux pertinents sur l'environnement et d'autres organisations sur les mesures, les orientations et les outils, les exemples, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur la biodiversité et la santé et de l'intégration des liens entre la biodiversité et la santé à tous les niveaux, et de mettre ces renseignements à disposition par le biais du centre d'échange de la Convention ou sur son site web, selon qu'il convient ;

b) De poursuivre la coopération en matière de biodiversité et de santé avec les organisations compétentes, comme indiqué aux alinéas 9 b), c), d) et e) de la décision [16/19](#) ;

c) De soumettre un rapport sur les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties pour examen à sa dix-huitième réunion.

⁴ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.